



AVIS AU PUBLIC
Modification simplifiée n°1 du PLUi du VAL DE NOYE

Le public est informé que par délibération du 30 juin 2022, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Avre Luce Noye a approuvé la modification simplifiée n°1 du PLUi du Val de Noye visant les corrections suivantes :

- précisions du règlement concernant l'ouverture à l'urbanisation des zones AU,
- correction d'erreur manifeste d'appréciation (zonage US Sourdon),
- règlement des toitures,
- règlement pour bâtiments agricoles,
- suppression emplacements réservés pour lesquels les opérations prévues ont été réalisées.

Cette délibération et le dossier correspondant sont tenus à la disposition du public à la communauté de communes : Pôle Administratif CCALN – Zone d'activités du Val de Noye – Route de Boves 80250 AILLY SUR NOYE du lundi au jeudi 9H00-12H00 / 13H30-17H00 et à la Préfecture de la Somme.

Le dossier sera également mis en ligne sur le site internet de la communauté de communes (www.avrelucenoye.fr) et sur les sites internet des communes concernées.